

Pôle Erdre et Loire

Objet : Entretien des bassins d'orage sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient d'entretenir les bassins d'orage sur le territoire de Nantes Métropole et que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure des accord-cadres d'une durée de deux ans renouvelable une fois pour une période de deux ans.

Considérant que pour répondre au besoin, il convient de lancer des accord-cadres mono attributaires avec émission de bons de commandes conclus avec les seuils annuels maximums de commandes suivants :

- lot 1 – Pôle Erdre et Loire : 90 000 € HT,
- lot 2 – Pôle Loire, Sèvre, Vignoble : 70 000 € HT,
- Lot 3 - Pôle Sud Ouest : 29 000 € HT,
- Lot 4 – Pôles Loire Chézine ainsi qu'Erdre et Cens : 60 000 € HT.

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget de fonctionnement des pôles concernés,

Décide

Article 1 – Entretien des bassins d'orage sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement de la consultation
– Appel d'offres ouvert – Durée : 2 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans – Nombre de lots : 4 – Montant
annuel maximum : 249 000 € HT, soit 298 800 € TTC pour l'ensemble des lots.

Article 2 – Attribution et signature des accord-cadres mono attributaires à venir.

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable
public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 6 juillet 2022

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligr

08 JUL. 2022